BX
2355
S4
année 2
no. 5

2ème année. No 5. Janvier 1906

LIBRARY
JUN 17 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

Le Semeur

UN SOUHAIT.

En ces jours où s'échangent les souhaits, lequel formerons-nous pour l'*Association*? Convient-il de redire celui que Bossuet exprimait un jour à l'adresse d'un ami et désirer " que Dieu la renouvelle en ce renouvellement d'année "?

Par bonheur, un tel changement n'est pas nécessaire. Notre œuvre n'est pas si vieille et n'a pas pu prendre avec les choses humaines un contact si pernicieux qu'il faille la modifier jusque dans son fond. Notre unique vœu, aujourd'hui, sera tout le contraire de la demande du grand orateur. Il suffit à nos désirs que Dieu garde l'*Association* telle qu'elle est, qu'il donne aux esprits chargés de présider à son développement la force de la maintenir toujours sur la route où elle s'engagea dès sa première heure de vie.

Notre *Association* est une œuvre d'homme, et, donc, existe pour elle la possibilité de sortir de sa voie.

Le malheur à craindre ce n'est plus que ce corps meure d'ina-

nition, qu'il s'affaisse faute de bras pour le soutenir, mais bien qu'il se nourrisse d'aliments pauvres et ne vive que d'un semblant de vie.

Nous devons entendre par là que seule la qualité des adhérents mérite notre attention et non la quantité. Il importe que les recrues, soucieuses d'offrir leurs efforts, ne viennent point vers nous imbues d'idées contraires aux nôtres, ne viennent pas aiguillonnées plutôt par des intérêts personnels ou le désir d'imiter les autres, et dont les apports finiraient par insuffler à notre œuvre un esprit qui la transformerait. Il importe encore que les membres déjà anciens se souviennent sans cesse des motifs qui les ont fait se réunir autour de notre drapeau, de peur que leur indifférence ne fasse naître en leur esprit une fausse conception de notre œuvre et ne contribue à éteindre la seule lumière qui les doit guider.

Ces pensées, montrant la raison d'être de notre souhait, font entrevoir aussi toute la part que les camarades doivent prendre à sa réalisation. Comment y peuvent-ils aider ? En se pénétrant de plus en plus des principes sur lesquels repose l'*Association*, par la vue continuelle du but proposé, en soutenant par la réflexion et la prière le vouloir qu'ils se donnèrent au début.

Quand nous aurons tous des idées nettes sur la nature et la forme que doivent avoir nos labeurs, nous saurons mieux où et comment choisir des jeunes pour remplir nos cadres ; ce sera plus facile de se rendre compte de quel bois se chauffent les nouveaux venus. Du même coup, la vraie vie circulera dans nos rangs et —Dieu aidant—l'*Association* demeurera intacte de toute altération et produira ce pour quoi elle fut mise au monde.

A l'aube de cette année nouvelle, ayons donc ensemble une minute de recueillement et demandons-nous une fois encore d'où

vient l'*Association* et où elle va.

De crainte que l'isolement ne fût fatale aux aspirations des jeunes hommes de notre race, les fondateurs de l'*Association* les invitèrent à se grouper en un bataillon et à marcher ensuite vers un but unique. Nos principes, leur dirent-ils, les règles choisies par nous, vous apportent le secret de travailler efficacement à devenir des hommes pleinement hommes, des catholiques capables de faire servir le catholicisme aux œuvres sociales, des Canadiens français fidèles aux traditions de leur race. Et tous nous sommes venus, comprenant que nous n'étions pas prêts à l'accomplissement des grands devoirs de la vie, mais heureux de nous y préparer. Comment pouvait-on ne pas répondre à cet appel ?

Puisque nous sommes hommes, c'est bien, n'est-ce pas ? pour faire la part d'humanité qui se meut en chacun d'entre nous aussi grande, aussi belle, aussi haute qu'il soit possible ; appartenant au catholicisme, convaincus qu'il peut être une lumière et une force pour les individus et les peuples, c'est notre devoir, n'est-il pas vrai ? de nous préparer à faire de ce catholicisme l'âme, le principe, le but de toute la vie ; fils des braves qui, les premiers, vinrent et souffrirent sur cette terre canadienne, c'est notre devoir n'est-il pas vrai encore ? de nous façonner une âme aussi française que la leur, de nous forger un caractère qui puisse maintenir intact ce qui survit de notre passé.

L'*Association* se propose spécialement d'accueillir les jeunes au sortir des collèges, de leur fournir l'occasion de mettre la dernière main à leur formation, d'aviver en eux la flamme de l'apôtre et les jeter ensuite sur les routes multiples qui sillonnent ce pays. Ce qu'elle veut, c'est forcer les jeunes à se recueillir avant de se trouver en face des obligations pleines de responsabilités du citoyen, afin d'accroître

en leur âme la vie intérieure qu'ils devront plus tard faire rayonner au dehors. Devenu tout à fait homme et par l'âge et par la maturité de l'esprit, chaque membre de l'*Association* se donnera pour tâche de mettre la main à l'œuvre sociale, de promouvoir tout ce qui peut être utile au peuple. Il se dévouera à ce labeur dans sa sphère, si humble soit-elle, dans sa petite ville, dans son village, dans son coin. Quand il parlera et agira, ses concitoyens reconnaîtront en lui un homme, un catholique éclairé et raisonnable, un Canadien français. Tous les jours, il s'efforcera, par ses actes, de respecter la justice et la vérité ; l'objet de ses paroles, dites aux foules ou dans l'intimité, sera de condamner les abus, de faire monter les hommes, de leur donner des idées nettes et larges sur la valeur et le but de la vie, sur le devoir et la responsabilité du citoyen, d'ouvrir leurs yeux afin que la lumière ne les effraie point.

Ah ! si notre *Association* parvenait à créer en cette province quelques centaines de Canadiens capables d'agir ainsi, quelle ligue du bien public serait née ! Elle aurait découvert le moyen de transformer la société, en ne visant pas à changer les lois, mais plutôt les mœurs du peuple.

Voilà notre rôle, chers amis. Rien d'étonnant que le premier article de nos statuts définisse l'*Association* " une œuvre de formation personnelle ". Le camarade soucieux d'atteindre au but doit présentement développer sa volonté, sa responsabilité, par la discipline intérieure et le gouvernement de sa propre vie, enrichir son esprit, s'habituer à sortir de ses petits intérêts et s'occuper d'autrui.

En proposant la *piété* comme moyen de formation, l'*Association* ne demande pas à ses membres d'avoir uniquement recours à de petites pratiques de religion, de réciter des formules. Non ; ce qu'elle

conseille, c'est de pratiquer le catholicisme du fond du cœur et avec une intelligence ouverte, c'est de le vivre, ce catholicisme. Pour cela il importe de se renseigner, de ne pas craindre d'entrer dans l'édifice même qui abrite nos idées religieuses.

Que de catholiques, en cette province, ont vu s'effeuiller la couronne que leur avait tressée leur mère et leurs professeurs, parce que leur foi était un fruit mal nourri, atrophié, maigre ! Le premier coup de vent en emporta les fleurs ! Ils n'avaient connu de notre religion que les pratiques, sans en sentir, sans en comprendre la sève intérieure qui les doit produire ou accompagner. Leur culte ne fut bientôt plus qu'une collection de pratiques vides et froides. Elles leur parurent superstitieuses et ne résistèrent pas au premier sourire aperçu sur des lèvres non-croyantes.

Ne l'oublions point : les hommes qui vivent de la pensée ne sauraient se contenter longtemps de murmurer des formules ; il leur est nécessaire qu'elles soient l'épanouissement d'un état d'âme. Il faut la lettre, mais surtout l'esprit.

Que la croix plantée à l'extérieur de notre vie symbolise de fortes convictions intérieures. C'est de cette manière que, voulant travailler plus tard à augmenter l'influence sociale du catholicisme, nous commencerons à prouver que nous, individuellement, nous en vivons de ce catholicisme et que nos jours en sont plus pleins, notre existence moins brumeuse et plus utile.

L'*Association* recommande en outre à ses membres d'étudier beaucoup.

Un homme public de ce pays me disait récemment : " Le défaut d'intellectualisme est le mal des Canadiens français."

Quoi qu'il en soit de la justesse de cette réflexion, il importe

que nos camarades n'aient pas des cerveaux vides.

Que l'on se paie de mots au Canada ! Nous ne voulons, nous ne pouvons pas perpétuer le genre usité jusqu'à présent de juger hommes et choses. Il faut avoir des idées simples, mais vraies, mais fermes ; il faut être capable de prononcer au dedans de soi sur le vrai et le faux, capable de condamner ou d'approuver au dehors ; savoir mettre ses actes, sa conduite privée et publique d'accord avec ses lumières. Encore importe-t-il au préalable de se donner des lumières et pour cela peiner, étudier, acquérir de solides connaissances. Si nous voulons dans quelques temps exercer une influence, il faudra faire admettre notre autorité et cette dernière ne s'obtient que par la compétence : les valeurs seules comptent.

Pour compléter ses conseils, l'*Association* suggère à ses membres de *s'entrainer* à la vie militante qui sera la leur plus tard, d'en faire chaque jour l'apprentissage. Que les camarades qui se croient de taille à s'adresser aux masses par la parole ou par la plume, le fassent ; quant au grand nombre, leur *mode d'action* doit se contenter d'une sphère plus humble, mais, en définitive, non moins utile.

Quotidiennement, nous pouvons trouver l'occasion de propager nos idées, d'accroître dans une autre âme la source de bonté, de force et de vérité. Si chaque membre se souciait tout simplement de gagner un ami à notre cause, quelle influence heureuse nous aurions autour de nous ! Et c'est ainsi qu'il faut agir ; de cette seule manière doivent se recruter les adhérents.

Que d'efforts, de sacrifices, direz-vous peut-être, pour demeurer fidèles aux principes de l'*Association* ! Sans doute, et voilà pourquoi nous ne voulons voir dans nos rangs que des courageux, des cœurs sains et capables de lutter.

Le secret de réussir ici, comme en toute œuvre terrestre, c'est de compter, après Dieu, sur soi-même : c'est l'appui indispensable. Ayons la virile assurance de ce *Jean Rivard*, vous savez ce héros de Gérin-Lajoie, ce type du défricheur canadien.

Agé de 19 ans, il se décide à devenir agriculteur, pénètre dans la forêt et se choisit cent âcres de terre *en bois debout.* Sûr de son succès, il annonce à sa famille que dix ans lui suffiront pour devenir très, très riche.

—" Et avec quoi, demande l'un de ses frères, obtiendras-tu ce résultat ?

—Avec cela, répond Jean Rivard en montrant ses bras."

Avec quoi nous rendrons-nous utiles à l'*Association* et, partant, au pays ? Mais avec cela, notre tête, notre cœur, les deux gloires de l'homme. Le succès, s'il suit nos espérances, sera, comme celui de Jean Rivard, à base de volonté, d'énergie, de labeurs personnels. Notre devoir n'est pas de couper de la cognée la racine de grands arbres, mais bien de mettre en valeur le champ de toutes nos facultés. Et pour faire ici œuvre durable, croyons avec Ballanche que l'homme doit marcher à la conquête de sa personnalité et que son développement doit être son propre ouvrage.

Antonio PERRAULT.

LETTRE DE M. L'ABBÉ CAMILLE ROY.

En lisant la chronique, nos lecteurs constateront que l'*Association* compte maintenant des adhérents au petit séminaire de Québec.

M. l'abbé Camille Roy, qui professe la rhétorique en cette ins-

titution, est le directeur du cercle fondé par nos nouveaux camarades.

Nous avons tenu à publier ici la lettre que ce grand ami de notre œuvre adressait récemment au président de l'*Association*.

Cette page apporte un précieux encouragement à tous les membres et elle est bien de nature à dissiper les doutes et les craintes qu'à notre sujet l'on entretient en certains milieux.

Mon cher président et ami,

Vous vous imaginez bien sans doute comme je suis heureux de vous transmettre aujourd'hui un document que vous attendez depuis longtemps. Les élèves du petit Séminaire, membres de la Société Laval, sollicitent l'affiliation de leur société à votre si belle et si sympathique association.

Comme directeur de cette société littéraire, je suis chargé de vous faire part de la résolution très ardente et généreuse qu'ont prise, l'autre soir, les membres réunis en assemblée générale.

Vous savez déjà que c'est avec l'agrément des directeurs du Séminaire que cette démarche a été entreprise. J'ai été bien heureux d'avoir travaillé moi-même, dans quelque mesure, à la réalisation d'un vœu et d'un projet que je caressais depuis longtemps.

Enfin ! voilà nos jeunes à nous, ceux que nous préparons pour la vie de demain, enrôlés dans votre brave et compact bataillon ! car j'ose compter pour certaine déjà l'acceptation que vous voudrez bien faire de notre concours et de nos bonnes volontés.

Vous verrez en lisant le texte de l'ordre du jour que je vous envoie, quels motifs ont poussé nos jeunes élèves à vouloir s'associer à votre œuvre et à vos travaux.

Il me semble que tous leurs désirs sont depuis longtemps les

vôtres, que le programme d'action qu'ils ont esquissé est bien celui que vous proposez vous-même à vos camarades, et que l'idéal qui attire et excite leur juvénile enthousiasme est bien celui de tout bon patriote canadien-français,

Et nous autres, professeurs, nous ne demandons pas mieux, j'ai eu l'occasion de vous le dire déjà, mon cher ami, que de collaborer à une si belle tâche, et de préparer pour la société d'utiles et sages ouvriers. Notre vieux Séminaire a depuis longtemps entrepris cet apostolat, et voilà bien longtemps qu'il lance chaque année dans la circulation des esprits dont l'influence doit un jour s'exercer sur nos destinées religieuses et politiques.

Vous autres, membres de l'A. C. J., vous voulez vous emparer de toutes les énergies neuves qui s'éveillent en nos collèges et petits séminaires, et vous voulez continuer à développer chez les jeunes ce que l'on appelle avec raison l'esprit social. Comptez bien que nous voulons vous préparer de bonnes et saines recrues. Nos élèves sont, par nature, un peu égoïstes, et ils bornent volontiers leur horizon aux murs étroits qui limitent leurs cours et leurs jardins ; ils sont portés à ne voir pas beaucoup plus loin que leurs manuels et leurs dictionnaires. Et c'est ce qui explique qu'il y ait chez eux quelquefois, et même souvent, un peu de nonchalance et de paresse.

Rien ne peut les mieux aider à secouer leur torpeur et leur égoïsme que la pensée et la conviction qu'ils doivent avoir de travailler pour une tâche plus considérable que leur petite tâche personnelle, pour des intérêts plus larges que leurs petits intérêts de chaque jour. Aussi leur bien mettre dans l'esprit qu'ils ne sont pas des ouvriers isolés et appliqués à une besogne vulgaire, mais plutôt qu'ils sont des unités dans un bataillon, et qu'ils doivent, par conséquent, se prépa-

rer à combattre dans les luttes où s'engage chaque jour la vie nationale ; les fixer dans cette pensée que le travail du thème et de la version, que le développement intellectuel qui est le prix de pénibles et douloureux efforts, sont des moyens très efficaces de s'élever à la hauteur du rôle social qu'ils auront à jouer plus tard : voilà sans doute ce que vous voulez faire en les appelant à vous, voilà peut-être ce qui n'est pas nouveau dans l'histoire de notre enseignement canadien, mais voilà, à coup sûr, ce que nous-mêmes nous souhaitons et voulons encore réaliser, et ce que l'on ne saurait, par trop de moyens sans cesse renouvelés, essayer de bien faire entrer dans les mœurs de nos jeunes étudiants.

Votre *Association* est un de ces moyens nouveaux, propre à éveiller l'attention de nos élèves et à stimuler leur ambition.

La Société Laval du petit Séminaire, que vous connaissez bien, veut à son tour éprouver ce moyen, et contribuer par la *piété*, par l'*étude* et par l'*action* de chacun de ses membres à entretenir et développer ici l'esprit chrétien et l'esprit social.

Nous attendons donc avec confiance la réponse que vous voudrez bien faire aux sollicitations qu'elle vous adresse aujourd'hui.

Veuillez croire, mon cher président, à l'amitié toujours sincère et dévouée qui nous unit.

Camille Roy, ptre.

LOUIS DAVID RIEL.

Le 16 novembre 1885, un échafaud se dressait à Régina dans toute sa sinistre horreur ; un homme y montait, et cet homme était Louis-David Riel.

De tous temps et chez tous les peuples, le gibet fut considéré comme la peine la plus infamante, la peine qu'on réservait aux plus grands coupables ; à Rome on défendait d'y faire mourir les citoyens, ce supplice étant réservé aux étrangers et aux esclaves.

Puisque Riel a gravi les marches de l'échafaud, il devait donc être coupable d'un grand crime ; quel était-il? On portait trois accusations contre lui : d'abord, c'est un récidiviste et un meurtrier, deuxièmement, c'est un homme vénal, troisièmement, il est responsable du meurtre des RR. PP. Oblats, Fafard et Marchand.

Examinons la valeur et la portée de ces accusations. D'abord la première : Riel est un récidiviste dans le crime de haute trahison. Pour qu'il fût récidiviste, il lui fallait avoir commis une faute semblable auparavant. Accusé du soulèvement de 1885, on lui enlevait tout recours à la clémence du gouvernement, vu, disait-on, qu'il en était à sa deuxième révolte. Quelle était donc la première ? Etait-ce celle de 1870 ? Pour qu'il y ait crime de haute trahison, il faut que la rébellion soit faite contre un gouvernement légitime; mais ici, en 1870, quel était le gouvernement légitime de la Rivière-Rouge? Etait-ce le gouvernement d'Ottawa, qui envahissait le Nord-Ouest, ou le gouvernement provisoire qui se défendait ? voyons un peu.

" C'était un ancien usage dans le Nord-Ouest, déclara le vénérable P. Ritchot, que lorsque des difficultés nécessitaient une prise d'armes, les habitants, de leur propre mouvement, se réunissaient pour s'organiser comme lorsqu'ils font leurs préparatifs de chasse dans les prairies. Ainsi, ajoute-t-il en citant un fait récent, lorsque les Sioux firent une descente dans le pays en 1863, le conseil des Métis organisa une assemblée à Saint-Norbert et rencontra une députation des Sioux." Cette coutume était commune aux métis anglais ou écossais.

Vers le 15 ou le 20 du mois d'octobre 1869, on fut informé dans le pays que M. McDougall, envoyé par le gouvernement d'Ottawa, était arrivé à la frontière avec une grande escorte et une grande quantité d'armes. Les Métis français se réunirent à Saint-Vital, de leur propre mouvement, conformément à leur coutume. Ils furent unanimes à reconnaître que l'entrée de McDougall dans le pays, sans une entente préalable des habitants avec le Canada et sans conditions stipulées, serait extrêmement funeste à leurs intérêts et compromettrait jusqu'à leur existence. Ils nommèrent un conseil de douze membres avec John Bruce pour président et Louis Riel pour secrétaire. Ce dernier devint plus tard président. Ils résolurent de prendre en mains la cause de la patrie et de s'opposer à l'envahissement des étrangers. Le Conseil Privé du Canada reconnut lui-même dans un rapport du 15 décembre 1869 que " la résistance de cette population égarée, n'est évidemment pas dirigée contre la souveraineté de Sa Majesté, ni contre le gouvernement de la baie d'Hudson, mais contre la prise de possession par le gouvernement du Canada."

Or, cette prise de possession des Territoires du Nord-Ouest, cet envahissement par le Canada était alors injuste, illégitime. Le transfert de ce pays au Canada n'avait pas encore été fait par l'Angleterre et n'avait pu l'être. " Les troupes, écrivait Lord Rogers, ministre d'Angleterre, au gouvernement du Canada, ne doivent pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada à la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refuse de l'admettre." Lord Granville lui-même se prononce encore plus ouvertement en faveur des Métis. A propos d'une proclamation lancée par McDougall, le 1er décembre, voici ce qu'il écrit au Gouverneur Général du Canada : " La proclamation porte que Sa Majesté a transféré la Terre de Rupert

au Canada, ce qui n'a pas été fait, que McDougall assume l'autorité de Lieutenant-Gouverneur qui ne lui appartient pas légalement et tend à éteindre les pouvoirs appartenant à M. McTavish, le seul Gouverneur légal du Nord-Ouest."

" Au commencement de 1870, écrit à son tour Mgr Taché, il n'y a pas encore de province de Manitoba, ni de gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'est désistée de ses droits ; le Canada ne possède rien et n'a absolument aucune juridiction dans ces vastes contrées. Le Gouvernement Impérial consent à transférer le pays au Canada ;" mais cette translation n'est pas encore faite. " La Rivière-Rouge est à cette époque purement et simplement une possession britannique." Aussi, selon la rigueur du droit des gens comme du droit particulier de la population de la Rivière-Rouge, le Gouvernement Provisoire est un gouvernement légitime et légal.

A ces témoignages, qu'on nous permette d'ajouter l'autorité de deux hommes consciencieux qui ont étudié ce mouvement des Métis ; le premier est celui de Dom Benoit, historien de la vie de Mgr Taché ; voici son jugement : " Plusieurs historiens ont traité le mouvement des Métis d'insurrection et de rébellion. Il faut, pour employer ces expressions, ou ne pas en comprendre la valeur ou ignorer totalement le droit public et constant de la Rivière-Rouge, nous dirions même le droit des gens. L'élection d'un Conseil et d'un secrétaire, à l'époque où nous sommes, ne portait aucun préjudice ni à l'autorité suzeraine de l'Angleterre, ni à l'autorité vassale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Métis reconnaîtront toujours la première ; quant à la seconde, s'ils cessent bientôt de la reconnaître, c'est qu'elle-même se renie et déclare ne plus exister. Par ce retrait, les Métis, avec

leur gouvernement, issu d'un acte strictement légal, passent sous l'autorité immédiate de la Couronne Britannique. '' Le second témoignage que nous voulons citer est celui de M. l'abbé G. Dugas dans son ''Histoire de la question métisse'': ''Il est important, écrit-il, de faire connaître les fameux personnages dont les méfaits préparèrent ce soulèvement que, pendant trop longtemps, on a appelé : *une rébellion.*''

'' Le peuple métis, loin de se montrer rebelle à l'autorité légitime, ne fut en réalité que le défenseur des droits les plus sacrés, et sa résistance que l'accomplissement d'un devoir.''

Qui pourrait maintenant douter lequel des deux est le plus coupable du crime de haute trahison, de Riel ou de McDougall ? Le premier s'opposant à l'envahissement illégitime de son pays, le second forçant l'entrée d'un territoire dont il ne sera gouverneur officiel que deux mois plus tard.

Lequel des deux est le plus coupable, du patriote qui défend sa patrie, ou de l'envahisseur qui agit contre le droit et la justice ?

Mais cela n'est pas assez, il en faut davantage pour condamner un homme à la mort, et on accuse Riel d'être un meurtrier.—Meurtrier! de qui? De Scott.—Celui-ci ayant été pris les armes à la main avec la troupe du Major Boulton, avait été incarcéré au fort Garry ; là il incite ses compagnons à la révolte et va même jusqu'à frapper le capitaine commandant. Après avoir comparu devant un tribunal dûment constitué, il fut jugé passible de la peine de mort et exécuté. Ceci se passait sous le règne du gouvernement provisoire.

Or, ce gouvernement légitime et reconnu comme tel avait certainement le droit de juger et de condamner les coupables ; c'est ce qu'il fit. D'ailleurs, Scott, quelques années auparavant, avait tenté de noyer son chef Snow, puis avait tué le Métis français Parisien et

avait forcé la maison d'un nommé Coutu, parent de Riel, dans l'intention de tuer celui-ci ; ces quelques faits montrent qne Scott méritait réellement la mort et que, exécuté sur l'ordre d'un gouvernement légitime, sa mort ne devait pas être regardée comme un meurtre. Et c'est ce que disait, en 1874, l'honorable M. Chapleau lorsqu'il prononça ces mots comme ministre de Québec : " Il est impossible d'assimiler l'exécution de Scott aux actes de félonie que la loi punit ordinairement." Il est vrai qu'en 1886, le même homme politique avait changé d'opinion ; s'appuyant sur le témoignage de Joseph Nolin, il affirmait que Riel avait refusé à Scott le privilège de se défendre et avait surveillé lui-même l'exécution.

Or, l'histoire dément ces assertions comme il appert d'après le rapport de la déposition de Joseph Nolin dans le procès d'Ambroise Lépine. Celui-ci dit que Riel, Delorme et Turner ont donné leurs témoignages en anglais, que Scott y assistait et que le président du tribunal n'était pas le chef métis, mais bien Ambroise Lépine.

Quand au reproche d'avoir surveillé l'exécution, il est également dénué de vérité ; Riel n'est pas sorti du fort ce jour-là.

Un prochain article fera voir ce qu'il faut penser de la seconde et de la troisième accusation portées contre Riel.

Ferdinand Faure.

CHRONIQUE

Les dernières nouvelles, qui nous viennent de 1905, sont excellentes. Un souffle de vie intense et profond anime tous les cercles de l'A. C. J. L'enthousiasme et l'entrain des premiers mois ne se démentent point, au contraire. De plus, l'*Association* gagne en

terrain et agrandit peu à peu son champ d'action. Le recrutement se fait lentement, mais sûrement, et nous le préférons ainsi. Ce qu'il nous faut, c'est, non le nombre, mais la qualité. Une élite cesse de l'être, quand elle devient la foule. Ce n'est pas un sot orgueil qui nous dicte cette conduite, mais la raison et l'expérience. Comme l'a dit Lamartine : " il faut s'éloigner de la foule *pour penser*, et s'y mêler pour agir ". Tel est bien notre but, être des meneurs d'hommes, les meneurs de nos concitoyens vers les meilleurs buts nationaux et religieux. Et seule l'étude, éclairant tout de son flambeau, nous instruisant au livre de l'histoire des peuples, et du nôtre, en particulier, et nous enseignant, sous la dictée de l'Église, les seules solutions des problèmes sociaux, saura, parce qu'elle agrandit les esprits et hausse les âmes, nous rendre dignes et capables de cette grande mission.

Il fait plaisir de saluer tout d'abord l'arrivée sous nos drapeaux du cercle Laval, fondé en décembre par les étudiants en droit de Montréal. Comme renseignement, je ne saurais mieux faire que de citer les premiers articles de la constitution du nouveau cercle :

" Le cercle Laval est spécialement fondé dans l'intérêt des étudiants de la Faculté de droit, Université Laval, Montréal. Ses membres devront donc se recruter surtout parmi les jeunes gens qui font leur droit à cette institution. Il est permis d'admettre au nombre des membres du cercle quelques partisans de l'A. C. J. demeurant en ville et qui ne seraient pas élèves de l'Université Laval, de préférence des journalistes.

" Son but est de préparer les jeunes Canadiens français, qui se destinent au Barreau et au journalisme, à défendre les droits et les intérêts de la foi catholique et de la race canadienne-française.

" Les membres du cercle Laval s'appliqueront donc tout particulièrement à l'étude faite en commun de la situation légale des catholiques au Canada et des droits garantis à notre race par les chartes du pays."

Ajoutons que le cercle Laval tient ses réunions bi-mensuelles à l'Université et qu'il a pour directeur M. l'abbé Perrier, ancien vice-chancelier de l'archevêché, maintenant visiteur-général des écoles de Montréal, et dont le talent et la science, tant ils sont connus, s'évoquent d'eux-mêmes à la mention de son nom. La plus cordiale bienvenue à ce cercle doublement étudiant et qui saura faire honneur à l'A. C. J.

Une autre bonne, et même très bonne nouvelle, est l'affiliation à l'A.C.J. de la Société Laval du petit Séminaire de Québec. Reconnaissant l'excellence du but et des moyens de l'*Association*, l'académie du Séminaire lui donne sa pleine et entière adhésion et se range avec armes et bagages, sous le même drapeau national et religieux. Après une sage réserve et une étude de l'A. C. J., le Séminaire de Québec, la plus vieille institution enseignante du pays, nous tend à son tour la main, se déclarant prêts à nous aider dans notre travail. Cette main, nous la serrons avec joie et fierté, remerciant et félicitant le Séminaire de cet encouragement et de cette sympathie. M. l'Abbé Camille Roy, le distingué professeur et conférencier, est le directeur du nouveau cercle. Il est entre bonnes mains.

Troisième conquête, importante et excellente : l'Académie St Thomas d'Aquin, du Séminaire de Trois-Rivières devient cercle régulier de l'*Association*. Dans une lettre chaude et vibrante, son président, M. H. Péloquin, nous présente la nouvelle venue, nous assurant que toujours elle a été de cœur et d'esprit avec nous et qu'immédiatement

un cercle d'études va s'ouvrir au Séminaire. Voilà une recrue que nous admettons les yeux fermés et qui ne tardera pas à gagner ses épaulettes. Elle est la bienvenue.

Avec le cercle Duhamel, nous passons des recrues aux vétérans, blanchis sous le harnais, mais toujours ardents comme au premier coup de feu. En novembre, le cercle a tenu deux séances. La première comprend un excellent travail du camarade Patry sur les amendements Bourassa et du camarade Ducharme sur l'amendement Monk. La seconde réunion, 12 novembre, fut entièrement consacrée, personne ne l'a regretté, à une conférence de M. l'abbé Corbeil sur l'École. Le conférencier, dont le talent est bien connu, a su tout à la fois intéresser, charmer et instruire ses auditeurs. Enfin le cercle Duhamel, toujours à la tête des bons mouvements, s'est affilié à la société St-Vincent de Paul. C'est un exemple à suivre. Nos félicitations.

Le cercle St-Jean-Baptiste de Varennes continue son travail. Cinq nouveaux membres sont venus augmenter son effectif. Aux deux assemblées de novembre, les importantes questions : "l'Insurrection de 37, " et " les richesses naturelles du Canada, " ont été mises à l'étude et seront encore traitées prochainement.

Au séminaire de Nicolet, les séances et les travaux se succèdent activement. Le 2 novembre, M. F.X. Lacoursière donne un intéressant travail sur la " Question sociale." Le 9 novembre, c'est au tour du camarade H. Bernier, qui traite du schisme d'Occident. A la séance du 15 novembre, on procède aux élections avec les résultats suivants : président : Joseph Marier; vice-président : Henri Bernier ; secrétaire : Alfred Lebel ; sec.-correspondant : F.X. Lacoursière. Nos félicitations.

Sous l'habile direction de M. l'abbé Gendron, le cercle St-Joseph du séminaire de Rimouski, fait d'excellente besogne. A part

ses séances régulières, il a donné, en décembre, une séance solennelle très réussie. Après un discours du président E. Noël sur la nécessité pour les jeunes gens de se préparer à la vie publique par des études spéciales, vint une série de travaux sur l'État. Le camarade W. Gauthier traita "de la constitution de l'État." le camarade E. Couture, " de l'organisation de l'État" et le camarade A. D'Amours "des fonctions de l'État"; et le camarade clotura par un travail sur "la meilleure forme de gouvernement". Cette séance, entremêlée de discussions, eut un plein succès et fut bien goûtée. Déjà les matériaux d'une autre séance sont sur le métier.

Deux séances très intéressantes au cercle St-Augustin de Lévis. A la première, en novembre, M. H. Fréchette lut un travail sur Papineau et M. V. Pelletier sur Lafontaine. A la seconde, en décembre, les camarades M. Lacroix et J. Labrecque, tenants de Vaudreuil, firent la lutte contre les camarades J. Labrecque et A. Poulin, partisans de Beauharnois. Voici la composition du comité actuel : président : Oscar Proulx ; vice-président : Adélard Piché ; secrétaire ; A. Powers ; sec.-correspondant : Georges Ruel.

Depuis septembre, le cercle St-Michel de Joliette a tenu quatre séances bien remplies et intéressantes. Le 26 octobre, le camarade Lavallée, président du cercle traite le sujet : " Nos Dangers.". Le camarade Robert démontre que " Il faut être hommes d'honneur" et le camarade St-Georges lit un travail sur l'union des deux Canadas. Le 11 novembre, le camarade Marien traite de l'éducation au Canada.

A la séance du 28 novembre, le camarade J. Geoffroy discute le projet d'annexion aux États-Unis en 1849. A la séance du 12 décembre, le camarade J. Duhamel donne un travail sur la Confédération. Le cercle est en bonne voie. Nous ne pouvons rien lui

souhaiter de mieux que de continuer.

Pour terminer notre revue, signalons une nouvelle acquisition. Le cercle Morin du collège Ste-Marie de la Beauce se joint à nous pour aider au progrès national et religieux. Il est sous la direction éclairée du père Berthe.

Comme on le voit par cette revue, l'année se clôt laborieusement et glorieusement. Partout règnent le mouvement et la vie. D'excellentes recrues sont venues augmenter et renforcer nos cadres. 1906 se lève, vigoureux et plein d'espoirs sur l'*Association*. C'est à nous qu'il appartient de faire se continuer cette marche en avant. Ne laissons pas s'éteindre en nous le feu sacré. Plus nous avançons, plus est exposé à mourir, sous le soufle du temps, des plaisirs et des préoccupations de la vie, l'enthousiasme qui flambait aux premiers jours. Ayons pour notre œuvre la patience, cette moitié de toute œuvre de génie, de toute œuvre durable. Sous aucun prétexte ne permettons ni au découragement, ni à la lassitude de nous envahir. Notre œuvre, tendant à l'enrichissement de l'esprit et au perfectionnement de l'âme par l'étude et la prière, notre œuvre est une œuvre de vie. Tôt ou tard, pour nous, d'abord, et pour les autres ensuite, elle portera des fruits excellents.

Voilà les vœux qu'à l'occasion du nouvel an, je forme pour l'*Association*, en souhaitant à tous ses membres bonne et heureuse année.

Gustave LANCTOT.